

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Administration centrale
Comité technique paritaire
Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique
Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 16 juin 2010 portant modification de l'arrêté du 26 avril 2010 portant nomination des membres du comité technique paritaire ministériel du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

NOR : MTSO1081087A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu l'arrêté du 26 avril 2010 portant nomination des membres du comité technique paritaire ministériel du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, modifié,

Arrête :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 avril 2010 susvisé sont modifiées comme suit :

En tant que membre titulaire :

Mme Nathalie MARTHIEN, chef de service, adjointe au directeur de l'administration générale et de la modernisation des services, est nommée en remplacement de Mme Isabelle MOURES.

Article 2

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 26 avril 2010 susvisé sont modifiées comme suit :

Syndicat FO

En tant que membre suppléant :

M. Francis PREVOST, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nord-Pas-de-Calais, est nommé en remplacement de M. Christian DUCOURANT.

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

Fait à Paris, le 16 juin 2010.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services :

*Le chef de la mission
des relations sociales et des statuts,*

J. ELISSABIDE